L'objection de conscience en Europe et la guerre d'Ukraine

Jean Louis Vander Heyden

Pour les chrétiens l'objection de conscience à l'armée remonte à l'origine même du christianisme. Dans l'Empire romain, le chrétien ne pouvait accepter le service militaire puisque l'appelé devait prêter serment à l'Empereur comme on prête serment à un dieu.
Après Constantin au 4ième siècle et surtout après Théodose, cet argument a disparu et les chrétiens ont accepté de faire partie de l'armée romaine. On peut quand même évoquer la mémoire de Martin de Tours au 4ième siècle qui après avoir donné à un malheureux la partie du manteau qui lui appartenait, a quitté l'armée et accompli des actes héroïques de non-violence. Il est ensuite devenu évêque. Malheureusement, saint Augustin, au 4ème-5ème siècle, soucieux de prouver que les chrétiens étaient des citoyens comme les autres, les a encouragés à rester à l'armée et a même justifié la guerre « juste ». C'est un point de vue qui a été confirmé sur KTO par un théologien et un professeur d'école militaire lors de l'émission télévisée du Jour de la paix le 1/1/2023. Notre mouvement a vigoureusement réagi contre ce point de vue, sans beaucoup de succès. Pourtant, le concile Vatican II a bien pris position contre la guerre et a admis l'objection de conscience.
Il semble qu'en Europe ce soient les nations protestantes qui ont les premières admis l'objection de conscience ; il est vrai que c'est aux Pays-Bas et en Angleterre que sont apparues des communautés refusant de tuer. Norvège, Suède, Danemark ont adopté un statut au début du 20ème siècle.
Au sud, dans les pays catholiques en général, le statut des objecteurs a attendu plus longtemps que dans les pays de la réforme
Pour nous Belges on peut dire que la question a commencé avec la Révolution française et l'instauration de la conscription (nous avons été occupés par les Français de 1794 à 1815.)
Napoléon a utilisé la conscription notamment pour la campagne de Russie. Il a mobilisé Jean Marie Vianney, le futur curé d'Ars qui a été recueilli par des opposants à l'Empire qui l'ont caché. Plus tard devenu célèbre, le curé d'Ars a refusé la légion d'honneur que lui offrait Napoléon III : mais cette fois, c'était par humilité.
En Belgique, la grande figure de l'objection de conscience a été Jean Van Lierde. Il a été emprisonné à plusieurs reprises et a accepté de travailler dans une mine de charbon dont il a dénoncé vigoureusement les horribles conditions de travail. Sa lutte a finalement abouti grâce au refus de trois prêtres catholiques d'intégrer l'armée en 1963, ce qui a permis la loi de 1964.
La France a eu son statut des objecteurs de conscience en 1963, l'Italie en 1972, l'Espagne en 1976 où il a été introduit dans la Constitution en 1978 ; le Portugal a placé ce droit dans la Constitution en 1976 ; la Grèce a adopté le statut en 1997. La Turquie ne reconnaît toujours pas le droit à l'objection de conscience.
Dans les pays d'Europe centrale, toutes les républiques issues de l'ancienne URSS ont reconnu l'objection de conscience ; et puis ce furent la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et la Slovaquie.
Il est utile avant de parler de la situation actuelle de l'Europe et de la guerre d'Ukraine, de dire quelques mots de la Russie. Des chrétiens dissidents, les Doukhobors y prêchaient

la non-violence et ont dû fuir entre 1899 et 1914 pour s'installer au Canada et aux États-Unis (Géorgie). Le grand écrivain russe Léon Tolstoï a adopté la non-violence et a suscité de nombreux adeptes avant sa mort en 1910. Il a entretenu une correspondance soutenue avec Gandhi. Ses positions lui ont valu d'être excommunié par l'église orthodoxe russe. Il a eu une telle influence dans l'opinion russe que Lénine a dû promulguer le 4 janvier 1919 un statut pour les objecteurs de conscience au service militaire. Ce statut a été abrogé par Staline en 1929. Il est utile de comparer cette situation avec celle de la Russie actuelle : le patriarche Kyrill promet l'éternité aux soldats russes morts en Ukraine. Un descendant de Léon Tolstoï, vice-président de la Douma, défend la guerre en Ukraine.
Le grand Léon doit se retourner dans sa tombe.

Quelle est la situation actuelle de l'objection de conscience en Europe ?

Elle est ébranlée par la guerre en Ukraine et les mouvements de paix ont bien du mal à se faire entendre.
Agir pour la paix est membre du Bureau européen de l'objection de conscience (le BEOC) qui agit depuis 1979.
Celui-ci demande qu'on libère les objecteurs emprisonnés, que le statut des objecteurs soit respecté ou installé là où il n'existe pas encore, que les pays accordent le droit d'asile aux déserteurs et objecteurs de conscience fuyant leur pays et cherchant une protection, et aussi que la conscription soit abolie là où elle existe encore.
Le BEOC agit à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, aux Nations-Unies, au Forum européen de la Jeunesse, et auprès des gouvernements européens. Il agit aussi auprès des cours de justice de ces instances.

La guerre en Ukraine et l'objection de conscience.

Un statut a été réintroduit en Russie, mais inutile de préciser qu'invoquer l'objection pour un conscrit russe est devenu plus que délicat. Une militante bélarusse et un militant russe partagent leurs informations au sein du BEOC.
En Ukraine, le statut a été suspendu en vertu de la loi martiale. Le mouvement de la paix, qui est membre du BEOC, y est persécuté par la justice et des objecteurs de conscience ont même subi des tortures pour les forcer à renoncer à leur demande.

Quant à l'accueil des déserteurs, nous avons évidemment demandé aux autorités qu'il soit généralisé en Europe tant pour les Russes, que pour les Bélarusses, et même pour les Ukrainiens.
Notre gouvernement, après avoir dit que l'affaire des déserteurs russes était à régler entre Russes, a déclaré que les demandes d'asile des déserteurs et objecteurs de conscience seraient examinées comme les autres demandes.
Il existe en Europe une peur généralisée que ces demandes d'asile cachent des infiltrations d'espions.

Les actions des mouvements de la paix sont difficilement audibles en Belgique.

Si l'invasion russe est injustifiable, il convient d'analyser la situation et de comprendre pourquoi on en est arrivé là. Il est impossible de faire abstraction de la volonté des États-Unis – suivis par les Européens -de renforcer leur influence en Ukraine par tous les moyens. Même les mouvements néo-nazis ont été sollicités depuis 2014 pour accroître l'influence occidentale. Les droits des minorités russes ont été bafoués, malgré les accords de Minsk.

Par ailleurs, nous avons sollicité l'Église catholique de Belgique pour qu'elle appuie les actions du pape qui est intervenu au moins à deux reprises. D'abord, le pape a agi en envoyant un légat en Russie, en Ukraine, et auprès de Biden. Une deuxième fois, le pape est intervenu en soulignant que la levée d'un drapeau blanc n'était pas déshonorante. Il a été vertement réprimandé par le président ukrainien.
Nous avons écrit aux évêques belges en demandant que l'Église belge soutienne les propos du pape.
Nous avons évoqué en vain l'action du pape Benoît XV qui était intervenu auprès de tous les belligérants en 1917 pour faire cesser le massacre des tranchées. Cette démarche nous paraissait opportune car les combats d'aujourd'hui en Ukraine ressemblent fort aux boucheries de la guerre 14-18. Les évêques de Belgique nous ont encouragés dans notre action pour la paix, sans plus.
Nous avons aussi publié dans le journal *La Libre Belgique* une carte blanche où nous défendions l'idée que les autorités belges et européennes doivent protéger les déserteurs russes, biélorusses et ukrainiens. Imaginons un peu que tous les soldats russes et ukrainiens désertent au même moment. Allons-nous les classer dans la catégorie déshonorante des lâches ? Et ceux qui sont déjà des centaines de milliers, allons-nous maintenant les pointer du doigt ou les encourager ?

Nous restons sur l'impression que les autorités européennes ont choisi exclusivement la voie de la force, alors que celle-ci est sans issue. Il n'y a pas d'autre branche dans l'alternative suivante :
soit on fait la guerre jusqu'à la destruction complète d'une des parties, et c'est impossible ;
soit on négocie.
Plus vite on négociera, moins on aggravera la situation et plus vite on évitera de provoquer la mort de dizaines de milliers d'hommes et de femmes et de traumatiser de nouvelles populations.